



UN JOURNAL SYNDICAL REGIONAL AU SERVICE ( PUBLIC ) DES CHEMINOTS

# Concurrence Appels d offres Transferts de personnels Tout est pipé !

*La brume de la concurrence au Voyageurs commence à se dissiper et malheureusement SUD-Rail avait raison avant l'heure !*

La concurrence paraissait encore floue il y a encore quelques temps, notamment quand on a fait grève au printemps 2018. Et bien le brouillard commence à se dissiper, on commence à y voir clair. Et, autant à TER, à TGV, au Matériel que dans les métiers transverses, pas grand monde sera épargné !

Sur TER, d'autres régions (Grand Est, PACA, Pays de Loire et Haut de France) sont plus avancées que nous et les conseils régionaux viennent de rendre public les appels d'offres. Et ce qui choque à première vue c'est que la SA SNCF Voyageurs ne pourra pas y répondre puisqu'ils demandent à ce que ce soit une entreprise dédiée à leur charge qui y réponde. Et donc, au mieux, une filiale que notre entreprise aura créé spécialement. Et ça tombe bien : sur AURA, ils viennent déjà de découper les agents du TER en plusieurs directions de lignes ! Nul doute que les futurs périmètres des appels d'offres coïncideront avec ces DDL. Il n'y aura plus qu'à rajouter les agents de maintenance.

Certains des appels d'offres déjà connus demandent même à ce que l'entretien de la ligne soit inclus dedans et donc à ce que les agents de réseau soient inclus dans le package.

Même si la SNCF venait à remporter ces appels d'offres, le fait de créer des filiales leur permettrait de supprimer automatiquement pour tous les agents transférés le statut ainsi que le bénéfice de l'accord d'entreprise. Et donc de se retrouver avec comme seule réglementation du travail l'accord de Branche que l'UTP a rédigé toute seule au ras des pâquerettes et qui a malheureusement été approuvé par la CFDT et l'UNSA. Vous pensez peut-être que vous ne serez pas touché, que vous passerez entre les gouttes ou mieux : que vous arriverez à négocier une

belle augmentation ? Et bien peu de chance que ça arrive puisque le gouvernement Macron a publié un décret qui oblige le transfert du personnel SNCF en cas de transfert de charge vers une autre entreprise.

Sur TGV ce transfert automatique n'aura pas lieu mais l'herbe n'est malheureusement pas plus verte, puisque la fin du monopole a déjà été acté. Des demandes de sillons ont été faites par différentes entreprises, notamment sur Paris Lyon pour le SA2021 !

Et cette concurrence va s'amplifier, obligeant TGV à diminuer son nombre de trains pour que les autres Entreprises Ferroviaires puissent s'installer. Cette fois, pas de transfert de personnel obligatoire, mais des reclassements plus ou moins obligatoires quelque part en France pour les agents qui auront perdu leur poste par manque de charge.

Sur Réseau, la concurrence n'est pas aussi flagrante qu'au Voyageurs mais plus insidieuse. Depuis de nombreuses années, la SNCF sous-traite de plus en plus de tâches qui étaient faites historiquement par des cheminots et on voit bien que ce phénomène s'accroît. Certaines lignes qui seraient vendues intégralement lors d'un appel d'offre permettrait que les personnes qui s'occupent du réseau soient eux aussi transférés.

Et pour les autres métiers, moins proches de la concurrence, la baisse du nombre de trains SNCF et de personnels pour réaliser cette charge aura forcément des conséquences sur le nombre d'emplois administratifs.

A la SNCF aussi, le monde d'après n'a rien à envier au monde d'avant. Et il n'y a que collectivement que nous pourrions faire changer les choses !



Le Fer Solidaire



# Manque d'effectif et mal être dans les Directions de Lignes : SUD-Rail a déclenché des DCI !

## Chez les contrôleurs de la DDL Krono

SUD-Rail a interpellé la direction de la DDL Krono sur la situation intenable et explosive chez les contrôleurs sur le sujet des congés, des modifications de commandes, et des journées de roulements invivables.

La direction reconnaît des conditions de travail difficiles, mais ce n'est pas de leur faute qu'ils disent, c'est de la faute aux CDD qui n'ont pas honoré leur contrat ou la faute au COVID 19 et des agents absents car vulnérables au covid 19.

La direction tombe même dans la provocation quand elle dit se satisfaire du nombre de congés accordés alors même que pour septembre, le taux d'acceptation est de 1 sur 2.

Alors que nous sommes dans cette situation absurde de sous-effectif permanent, la direction a jugé bon de dévoyer les agents B et dans le même temps de couvrir les trains de la CPST de Chambéry.

Pour apporter des réponses en urgence, la direction a tout de même annoncé :

- 8 embauches de contrôleurs (6 recrutements et 2 reclassements) déjà en cours,
- 7 détachements de contrôleurs de Directions de Lignes (DDL) voisines à venir,
- Embauche de 3 CDD supplémentaires en plus des 5 CDD présents,
- Embauche de 4 contrôleurs supplémentaires (3 recrutements et 1 reclassement) d'ici la fin de l'année,
- Couvrir un maximum d'agents B prévus dans les roulements et stopper les remises à disposition massives et illégales que la direction s'amusait à réaliser.

**SUD-Rail a pris note mais a rappelé que cela était insuffisant et surtout que cela ne répondait pas à notre demande car nous réclamons des embauches massives pour améliorer durablement cette situation et pour mettre un terme à cette souffrance au travail insupportable.**

## Dans les gares de la DDL CITI

SUD-Rail interpelle régulièrement la direction de la DDL CITI sur les problèmes des agents de gares. La situation actuellement vécue sur les gares de la ligne de Bourgoin a été l'objet d'échanges plus approfondis lors de cette DCI puisque les modifications de commande, la surcharge de travail, et les conflits avec les usagers à cause de postes non tenus (*qui engendrent de longues attentes aux guichets*) sont le quotidien des agents.

**La situation des effectifs dans les gares de La Verpillière-Bourgoin-La Tour du pin est la suivante :**

**Cadre organisation : 35 postes**

**Postes tenus effectivement : 31 (donc 5 agents actuellement malades)**

**On ne vous fait pas de dessin ; il n'est pas possible de réaliser le travail prévu pour 35 à seulement 26 agents ! Que la direction laisse 4 postes non couverts par des embauches est scandaleux. Que la direction ne prévoit pas de marge pour pouvoir remplacer les agents en arrêt maladie l'est tout autant.**

Sur la ligne de l'Isère, la direction nous a expliqué ne pas trouver de candidats pour tenir les postes prévus au cadre d'organisation ; la direction dit rechercher des agents en reclassement intéressés par les postes de vendeurs mais prétend ne pas trouver. La direction ne veut pas embaucher des personnes extérieures...

**Dans quelle situation il faut que la DDL CITI se trouve pour que la direction décide de réaliser des embauches pérennes !?!**

La direction a concédé ces annonces suite à la DCI SUD-Rail :

- Réactivation de l'ensemble des offres de postes vacantes.
- Formation et habilitation de l'encadrement local pour aider les vendeurs/AMV en situation dégradée.
- La direction concède une reconnaissance financière pour les agents ayant eu plusieurs modifications de commandes ou ayant travaillé en mode dégradé.
- Elle s'engage à prolonger un intérimaire présent sur Villefranche pour libérer par décalage un agent sur la ligne de l'Isère.

# POUR TOUT SAVOIR SUR VOS DROITS À LA FORMATION...

## **SUD-Rail vous dit tout sur le Compte Personnel de Formation (CPF)**

Alors que le CPF a pris la suite du DIF depuis le 1er janvier 2015. Nous avons constaté que de nombreux cheminots n'en connaissent pas le fonctionnement ; c'est pourquoi nous avons décidé de vous informer de ce droit à la formation dans ce numéro du Fer Solidaire.

**Important :** Les heures capitalisées au titre du DIF au 31/12/2014 (et non consommées) seront mobilisables (selon les modalités du CPF) jusqu'au 31 décembre 2020, en complément des heures capitalisées sur le CPF depuis le 1er janvier 2015. Si vous ne faites pas la démarche avant la fin de l'année, vos heures de DIF créditées avant 2015 seront perdues.



### **Comment créer son compte formation :**

1. Allez sur Playstore, télécharger l'application « Mon CPF » et installez-la.
2. Créez son compte en 2 mn en renseignant son numéro de Sécurité Social et son nom de naissance.
3. Une fois le compte créé, cliquez sur « Mon compte » (en bas en gauche)
4. Cliquez sur « voir plus de détails »
5. Saisissez votre DIF. Pour trouver votre heures de DIF, consultez le document reçu sur Digiposte le 21 ou 22 juin 2020 ou par courrier pour ceux qui n'ont pas Digiposte. Enregistrez le document car il faudra le fournir via l'application Mon CPF pour valider vos heures de DIF (environ 120h soit 1800€ si vous n'avez pas fait de formation de janvier 2015 à ce jour)
6. Une fois enregistré, vous devriez disposer d'environ 4000€ pour réaliser des formations hors entreprise.

**Attention le compte est plafonné à 5000€ à raison de 500€/an.**

**N'hésitez pas à contacter les militants SUD-Rail si vous souhaitez de l'aide ou des infos supplémentaires !**



## **SUD-RAIL RECLAME DES MESURES IMMEDIATES POUR PROTEGER LES SALARIES !**



Face à la recrudescence de l'épidémie COVID-19 et suite aux annonces du ministre de la santé ; les départements de la Loire, du Rhône et de l'Isère sont dorénavant placés en vigilance renforcée.

**SUD-Rail a réclamé immédiatement des mesures d'urgence à la direction.**

- ⇒ **SUD-Rail réclame** l'adaptation des journées de travail avec abaissement du temps de travail car le port du masque est épuisant pour les salariés devant le porter toute la journée. Il faut une baisse drastique pour les métiers à pénibilité avérée.
- ⇒ **SUD-Rail réclame** l'adaptation immédiate des journées de service afin que chaque agent puisse se restaurer dans des conditions décentes puisque les lieux pour se restaurer vont devenir très difficiles à trouver sur Marseille avec la fermeture complète des restaurants mais aussi sur St Etienne, Grenoble, Lyon, Paris notamment car les restaurants vont fermer à 22 h au plus tard dans l'attente de décisions préfectorales peut être plus restrictives.
- ⇒ **SUD-Rail réclame** l'arrêt du contrôle à bord des trains et l'arrêt des accueils-embarquement afin de limiter les risques de contamination comme cela a été le cas au printemps dernier.
- ⇒ **SUD-Rail réclame** la mise en place massive du télétravail complet lorsque les agents le souhaitent.

La direction répond pour l'heure que les cheminots se contaminent dans leur sphère privée et leur vie personnelle. Inadmissible !

# A LA SNCF BEAUCOUP DE CHOSES SONT ANORMALES, IL EST TEMPS QUE CA CHANGE !

La crise du Covid, notamment durant la période de confinement, a mis en évidence que les salariés souvent les moins bien payés étaient indispensables pour assurer la production. Ce n'est pas une surprise pour nous, nous le répétons à longueur d'année. Mais cela a clairement été mis en lumière aux yeux de tous cette année !

Maintenant, il est temps d'en tenir compte au niveau de la rémunération.

Et il y a de quoi faire pour rétablir un peu d'équité !



## Des augmentations en sommes uniformes !

Dans un premier temps, il faut arrêter les augmentations en pourcentage qui ne favorisent que les hauts salaires.

Plus tu gagnes et plus tu es augmenté.... et donc inversement, moins tu es gradé, moins tu gagnes et moins tu es augmenté.

**SUD-Rail réclame 300€ mensuels en plus pour tous !**

## Des GIR pour les uns, des miettes pour les autres !

D'un côté, les agents d'encadrement touchent une Gratification Individuelle de Résultat (GIR) pouvant aller jusqu'à 10% du salaire annuel !

De l'autre, les autres agents qui ne peuvent toucher dans le cadre de La Prime maximum 600€ (la moyenne est de 400€).

Faut-il continuer ainsi ?

Pour SUD-Rail, c'est non !

La salaire d'une qualif H est d'environ 50 000€....

A quand un peu plus d'équité et de reconnaissance de ceux qui font tourner l'entreprise 24h/24 et 7j/7 ?

## Des pourcentages de passage de PR identiques pour tous !

Plus on monte dans les qualifs, plus le % de positions de rémunération (PR) attribuées est élevé. Est-ce normal ?

Plus les PR sont hautes, plus les PR sont intéressantes en terme de rémunération. Lorsque l'on prend la PR 5, ce n'est pas le même apport en €uro que lorsque l'on prend la PR35, loin s'en faut ! Qui peut trouver normal et juste que le pourcentage de passage de B10 à B11 soit de 14 % alors que celui de H33 à H34 est de 30 % ??? Rien ne justifie cela.

## Et la prime de vacance ?

Est il normal que cette prime de vacance soit en grande partie calculé sur un pourcentage de ton salaire ?

Là aussi, plus tu es bas, moins tu touches.

Plus tu es haut, plus tu touches.

Le coup de pouce aux vacances ne devrait-il pas être aussi élevé pour un agent d'exécution que pour un cadre ?

## Déplacement

Que dire de l'indemnité de déplacement qui, selon si tu es cadre ou non, n'est pas de la même hauteur.

Qu'est-ce qui justifie cette différence pour indemniser les déplacements professionnels ?

